



PROTOCOLE SANITAIRE Covid-19
2^e RALLYE DES VALLONS ARDÉCHOIS
24 & 25 SEPTEMBRE 2021

PROTOCOLE SANITAIRE 2^e RALLYE DES VALLONS ARDÉCHOIS 2021



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Conformément au Décret n°2021-1059 du 07 août 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021, à partir du 31 août 2021, toute personne présente sur le rallye devra être en possession d'un PASS SANITAIRE.

Il sera **OBLIGATOIRE** pour tous les concurrents (pilotes et copilotes), officiels (Directeurs de course, chronométreurs, commissaires sportifs, commissaires, ...), cibistes, médias, teams et salariés de teams, assistances (maximum 4 par voiture), bénévoles de l'organisation, partenaires, restauration ...

En l'absence de celui-ci, il sera proposé un test antigénique qui sera réalisé sur place (salle des fêtes de Plats le vendredi 24/09) par des infirmiers. Dans ce cas, merci de vous munir de votre carte Vitale.



Un pass sanitaire valide, c'est quoi?

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves

- soit un certificat de vaccination (1 ou 2 doses selon le vaccin+ 7 jours)
- soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures,
- soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code.



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

OU

UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET

C'est à dire
avoir reçu
sa 2^{ème} dose
de vaccin.

OU

UN TEST NÉGATIF DE MOINS DE 72H

La preuve
d'un test négatif
RT-PCR ou
antigénique
de **moins de 72H**
sachant que
les tests sont
accessibles
gratuitement.

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT DE LA COVID-19

Le résultat d'un test
RT-PCR ou
antigénique
positif attestant du
rétablissement
de la Covid, datant
de **plus de 15 jours**
et de **moins**
de 6 mois.



#Tous
AntiCovid

Téléchargez
TousAntiCovid



Décret n°2021-1059 du 08 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021
prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire

Retrouvez toutes les infos officielles sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

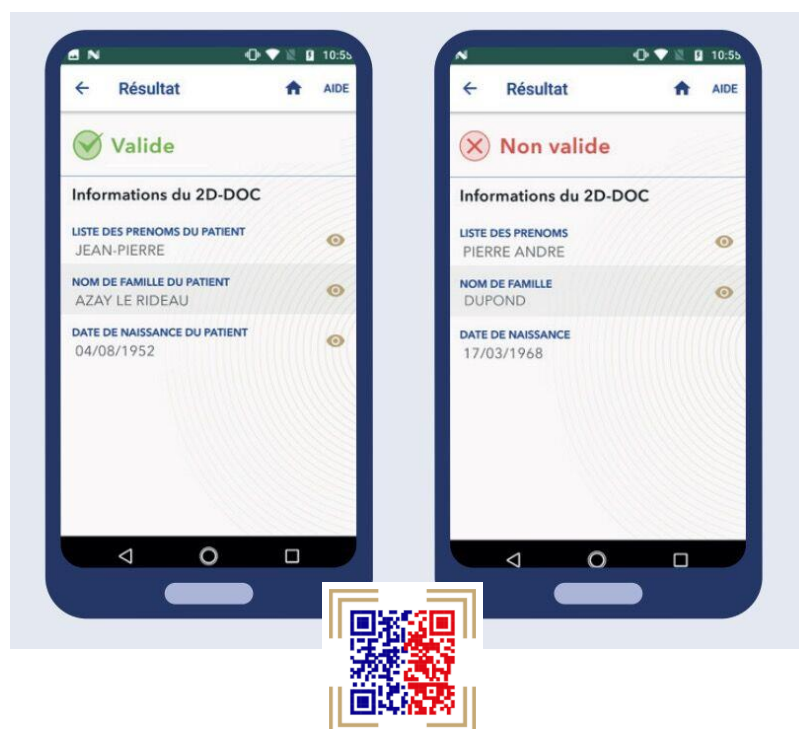
VÉRIFICATION DES PASS SANITAIRES

Un accueil sera fait à l'extérieur de la salle des fêtes de Plats et la validité de votre pass sanitaire y sera vérifiée. La vérification sera effectuée par des bénévoles à l'aide de l'application TAC Vérif (Tous anti-Covid Vérif).

Les seuls éléments communiqués au contrôleur par l'application sont :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Validité du pass sanitaire

Aucun autre élément n'est visible et rien n'est mémorisé ni transmis à qui que ce soit par l'application.



ATTRIBUTION DE BRACELETS À PORTER JUSQU'À LA FIN DU RALLYE

La vérification du pass sanitaire sera effectuée **préalablement à toute autre démarche** lors de votre arrivée sur le site.

À la suite de ce contrôle, afin de faciliter votre circulation dans les zones autorisées sans nouveau contrôle, un bracelet vous sera remis dont le port est obligatoire jusqu'à la fin de l'épreuve.

BRACELETS VERTS

**Personnes ayant été vérifiées et ayant
présenté un pass sanitaire valide
ou ayant passé un test antigénique négatif**



**Pour information, et pour éviter les questionnements, les
personnes ayant accès au PC Course disposeront de**

BRACELETS JAUNES



(modèles non contractuels)

**Les personnes qui ne disposeraient pas d'un pass sanitaire valide
et qui refuseraient le test antigénique,
ou dont le test antigénique serait positif, se verront refuser l'accès à la manifestation.**

CONSIGNES SANITAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Pour tout lieu situé en intérieur :

- Sens de circulation obligatoire (fléchage au sol) → →
- Port du masque obligatoire
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Distanciation physique



PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral en date du 20/08/2021, le port du masque est obligatoire dans toutes les zones où le pass sanitaire est nécessaire.



CONSIGNES SANITAIRES CONCERNANT LES SPECTATEURS

Conformément à la réglementation FFSA, il est rappelé que les zones de vérification des véhicules et les parcs fermés sont interdits aux spectateurs.

Pour mémoire, la zone comprise entre un CH (contrôle horaire) et un départ d'épreuve spéciale est en régime de parc fermé.

Les spectateurs sont admis sans vérification de pass sanitaire avec :

- ✓ Mise en place de panneaux d'information à l'entrée des zones autorisées ;
 - Pass sanitaire conseillé ;
 - Port du masque obligatoire ;
 - Respect des gestes barrière.
- Au parc d'assistance d'Alboussière (qui est étendu sur le village)
- Dans les zones spectateurs matérialisées par de la rubalise verte et un panneau spécifique sur les épreuves spéciales.

